

CORREZE
DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général NG/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation d'une donation d'un manuel d'accordéon électronique Cordovox par Monsieur POUJADE pour affectation au fonds des archives du Pôle Musées

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 2 du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°37 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième Adjoint,
- Considérant qu'une donation d'un manuel d'accordéon électronique Cordovox en anglais, a été proposée au Pôle Musées par Monsieur Patrick POUJADE demeurant Le Bourg à Pandrignes (19150),
- Considérant que cette donation vient compléter le fonds des archives du Pôle Musées,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Approuve la donation par Monsieur Patrick POUJADE d'un manuel d'accordéon électronique Cordovox en anglais.

Cette donation, d'une valeur de 10 €, est vouée à intégrer le fonds des archives du Pôle Musées.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur POUJADE

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 7 février 2023



Le Maire-Adjoint,

Christiane MAGRY-JOSPIN

Transmis au contrôle de Légalité le : - 9 FEV. 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : - 9 FEV. 2023

AD19 - 07022023